

COMITE SYNDICAL du Jeudi 6 Mars 2025 - 14h30
(Salle de réunion de l'AURCA -
Espace Méditerranée - Perpignan)

PROCES VERBAL D'ELECTION

(cocher la case correspondante)

- Du Président**
- Du ___ vice-président**
- D'un autre membre du Bureau**
- D'un (de) représentant(s) dans un organisme extérieur :**

« _____ »

Président du bureau de vote :

(cocher la case correspondante)

- Doyen de l'Assemblée
- Président du Syndicat

Secrétaire du bureau de vote : Leuene AVSINA (secrétaire de séance)

Asseseurs :

1. Marc BRIANCHINI
2. Annelle NEVEL FOURCADE

Rappel des modalités de l'élection :

(cocher la case correspondante)

- Scrutin uninominal :** au scrutin secret et à la majorité absolue. Après deux tours de scrutin, si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, c'est le candidat le plus âgé qui sera déclaré élu.
- Scrutin de liste :** aucun texte n'impose un mode de désignation des délégués entre une désignation par liste ou uninominale. L'organe délibérant a décidé de recourir au scrutin de liste majoritaire dans le respect des dispositions de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales. Après deux tours de scrutin, si aucune liste candidate n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, c'est la liste dont la moyenne d'âge des candidats est la plus élevée qui sera déclarée élue.

Appel à candidature :

1. Jean-Paul BIVÈS
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

Modalités d'organisation du scrutin :

Il est demandé aux votants d'inscrire le nom (candidat, liste) sur le bulletin en veillant à couvrir de leur main l'inscription du nom pour assurer le secret du vote. Il convient de plier immédiatement le bulletin avant de le déposer dans l'urne qui circulera.

RESULTATS DES TOURS DE SCRUTIN

Premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 22
c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau : 0
d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : 22
e. Majorité absolue : 12

Candidat	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres
Jean Paul BRUES	22	Vingt deux

STL Y A LIEU : Deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ____
b. Nombre de votants (bulletins déposés) : ____
c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau : ____
d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : ____
e. Majorité absolue : ____

Candidat	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres

STL Y A LIEU : Troisième tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ____
b. Nombre de votants (bulletins déposés) : ____
c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau : ____
d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : ____
e. Majorité absolue : ____

Candidat	Suffrages en chiffres	Suffrages en lettres

PROCLAMATION DE L'ELECTION

Au terme du 1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue, est (sont) proclamé(s) élu(s) :

1. BILLES Jean Paul
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

En qualité de :

(cocher la case correspondante)

- Président**
 vice-président
 Membre du Bureau
 Représentant(s) dans un organisme extérieur :

« _____ »

Observations et réclamations

Néant

PRÉFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES
14 MARS 2025
COURRIER

CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 6 mars 2025, à 14 h 45, a été, après lecture, signé par le Président du bureau, les assesseurs et le secrétaire.

Fernand ROIG
Président

Louise AVINA
Secrétaire

Amélie NOVEL TOULADE
Assesseur

Narc BRANCHINI
Assesseur